

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 JANVIER 2024**

Le samedi 13 janvier 2024, à 15 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Association « Le Don de l'Enfant » se sont réunis chez madame Nicole SIFFERMANN à Eguisheim.

- Sont présents :  
Mmes BACH Colette, DE LEONARDIS Eléonore, DUC Marie-France, JANTEL Estelle, SIFFERMANN Nicole et STOEHR Andrée  
Mrs BACH Michel, KIRSCH Jean-Michel, LAHEURTE Gérard et STOEHR Jean
- Sont excusés :  
Mme GEMBERLE Yolande  
M. STAUDER Jean-Marie

Andrée STOEHR souhaite la bonne année aux membres présents.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 SEPTEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SORTANTS ET A RENOUVELER EN 2024**

Le tiers sortant est composé de :

- Mmes GEMBERLE Yolande, STOEHR Andrée et SIFFERMANN Nicole
- M. KIRSCH Jean-Michel

Toutes ces personnes se représentent, Yolande GEMBERLE ayant donné sa réponse avant la réunion.

### **DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 6 avril à 15h30. Elle sera précédée d'un Conseil d'Administration qui aura lieu à 14h30.

### **PAGE DE L'ASSOCIATION A REFAIRE**

Suite aux changements concernant la Maison n° 5, la page de présentation de l'Association doit être actualisée. Cette mise à jour sera effectuée par échange de mails, de manière à pouvoir valider la nouvelle version lors du Conseil d'Administration du mois d'avril.

Jean-Michel KIRSCH indique qu'il devrait proposer une première version durant la semaine du 22 janvier 2024.

### **COURRIER FAIT AUX PARRAINS DE L'EX MAISON N° 5**

Le courrier a été envoyé aux parrains concernés le 15 décembre 2023 en leur demandant de répondre avant la fin de l'année.

A ce jour, 14 parrains ont répondu, tous positivement, correspondant à 12,5 enfants. Une dizaine de parrains n'ont pas encore répondu.

### **ENFANTS**

Les enfants de l'ex Maison n° 5 ont été répartis dans les maisons n° 3 et n° 4 restantes de la manière suivante :

- 7 enfants dans la maison n° 4
- 6 enfants dans la maison n° 3

Nous parrainons également 95 enfants boursiers, dont 6 restent à parrainer. Nous avons 4 nouveaux parrains fermes en cours de traitement.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, comme les années précédentes, de donner 10 € à chacun des 13 enfants de l'ex maison n° 5 à l'occasion de la Fête du Têt.

## **NOUVELLES DU VIETNAM**

L'ensemble du personnel de la maison n° 5 a retrouvé un emploi.

Monsieur MAN a été hospitalisé en automne 2023 durant 2 mois, dans 2 hôpitaux différents. Il quitte ses fonctions au sein du Centre de Protection des Enfants des Rues de Danang à la fin de l'année 2023 pour raison de santé et est remplacé par Tran Thi Hiên qui travaille avec lui depuis l'année 2003.

Un colis de 2,6 kilos de courrier a été expédié par avion le 22 novembre 2023. A ce jour, nous ne savons pas où il se trouve. Les dernières informations disponibles du suivi postal indiquent que le colis serait sorti du Vietnam le 26 novembre et y serait retourné le 28.

## **PRINCIPALES PREROGATIVES DE LA PRESIDENTE**

Sur demande de la Présidente, Gérard LAHEURTE rappelle les droits et devoirs de la Présidente.

Il commence par rappeler qu'il ne peut en aucun cas y avoir de redistribution de bénéfices.

Les prérogatives de la Présidente dans le cadre d'une association loi 1901 sont :

- Signer les contrats de ventes ou d'achats au nom de l'Association
- Recruter ou licencier du personnel
- Décider de se séparer de certains membres du Conseil d'Administration si elle estime qu'ils ne remplissent pas correctement leurs fonctions
- Décider des dépenses à réaliser en collaboration avec les membres du Conseil d'Administration et gérer les notes en association avec le Trésorier
- Rédiger les rapports annuels (rapport moral, rapport annuel) et présider l'Assemblée Générale
- Effectuer les actes d'administration qui consistent à gérer l'Association et à la faire fonctionner

Sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de fraude.

## **BILAN**

Gérard LAHEURTE présente les comptes prévisionnels de l'Association à fin 2023.

Suite à la fermeture de la Maison n°5, les virements se trouvent impactés de moins de 3 000€ par trimestre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le résultat prévisionnel estimé à un bénéfice d'environ 1 000€ tient compte de la globalité des recettes et dépenses liées à l'année 2023.

## **DIVERS**

### **PROCHAINES MANIFESTATIONS**

Les manifestations suivantes sont actuellement prévues en 2024 :

- 9 mars : carnaval des enfants à Munster (crêpes)
- 23 mars : vente de gâteaux
- Courant avril : vente de fromages (livraison prévue le 29)
- 6 avril : Conseil d'Administration et Assemblée générale
- 22 juin : fête de la musique (Andrée ne sera pas disponible à cette date, Colette et Nicole indiquent qu'elles peuvent s'en occuper)
- 13 juillet : fête nationale : vente de lampions + crêpes
- 15 septembre : fête de la transhumance
- Courant octobre : fête des lanternes
- Décembre, à confirmer : marché de Noël de Munster
- Concert Dominique Rosenblatt et Jean Michel Nobs à confirmer
- Concert die Krainer's à confirmer

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures 45.

Fait à EGUISHHEIM, le 13 janvier 2024

Le Secrétaire  
Jean-Michel KIRSCH

La Secrétaire Adjointe  
Estelle JANTEL